

REGLEMENT PARTICULIER 2020

De la quatrième édition du VTT XCalédonia

ART 1 - PRESENTATION :

L'épreuve XCalédonia VTT 2020, autrement dit "XCal" est une course de Vélo Tout Terrain par étape ouverte aux coureurs masculins et féminins âgés de 15 ans et +, détenteurs d'une licence F.F.C ou U.C.I et aussi aux non licenciés.

Organisée par la bonne volonté des clubs de cyclisme et de la commission VTT, sous l'autorité du Comité régional de cyclisme de Nouvelle – Calédonie.

L'épreuve se déroulera en 5 étapes, du 11 juillet au 13 juillet 2020 inclus.
Les classements sont établis par addition de temps à l'issue de chaque étape.

Une présentation officielle de l'épreuve sera prochainement communiquée, restez en veille...

L'organisation se réserve le droit de différer le départ et/ou l'arrivée, en fonction des contraintes qu'elle pourrait rencontrer (climatiques, etc....).

ART 2 - ENGAGEMENTS :

Les inscriptions se font auprès d' IN LIVE.NC via leur site internet : <https://www.inlive.nc/>
Pour les renseignements complémentaires, s'adresser directement sur la page Facebook de l'événement : <https://www.facebook.com/xcaledonia/>

La date butoir d'inscription est fixée au dimanche 5 juillet 2020 23h59

ATTENTION : 80 places uniquement pour le PROGRAMME COMPLET! (limite de l'hébergement)

Un surcoût de 5000 frs sera appliqué en cas retard à l'inscription pour l'ensemble des courses.

Chaque inscription est personnelle et nominative. Elle ne peut être ni échangée, ni cédée.
Aucun désistement ne sera remboursé (sauf cas de force majeure, exemple BLESSURE = certificat médical).
Le coureur devra émettre par écrit la demande de remboursement au plus tard 2 jours après le départ de l'épreuve. Cette demande devra être accompagnée de sa justification.

Aucun remboursement ne sera effectué, ni en cas de désinscription, ni en cas d'annulation due aux conditions météorologiques, une date pourra être alors proposée pour un éventuel report.

ART 3 - LES CADETS - CADETTES :

Ils ne seront autorisés que sur certaines étapes :

- jour 1 : CLM à TINA (jour & nuit)
- jour 2 : XCP à OUENGI & XCO à BOURAIL
- jour 3 : XCM au Parc des grandes fougères
- **ETAPE 1 (Prologue) & 2**
- **ETAPE 3 & 4**
- **ETAPE 5**

Tarif de 8.000 francs pour l'ensemble des 3 étapes, l'étape à la carte est possible cf bulletin en annexe

ART 4 - TARIFICATION :

Les frais d'inscription sont fixés à :

- Pour les 5 étapes = 14 000 frs pour les coureurs licenciés FFC, ou UCI pour l'ensemble des 3 jours
Ces frais couvrent : l'inscription + une boisson à l'arrivée des étapes **(+ 5.000 si retard inscription)**
- Pour une étape au choix = 4 000 frs pour les coureurs licenciés FFC, ou UCI par étape
(+ 1.000 si retard inscription) Ces frais couvrent : l'inscription + une boisson à l'arrivée de l'étape choisie
- 5 000 frs par étape (TINA : Prologue + CLM jour & nuit = 1 étape) pour les coureurs NON – LICENCIES
(+ 1.000 si retard inscription) incluant les 1 500 frs de licence journalière
Les non-licenciés (NL) devront présenter un certificat médical de moins de trois (3) mois avec la mention : « **non contre-indication à la pratique du VTT cross-country en compétition** ».
Cf annexe 7 pour le feuillet médical et l'engagement aux règles de la FFC à fournir à l'organisation
- **+ 6 000 frs pour la pension du soir en centre d'hébergement (CAP DEVA)
Dîner + hébergement + petit déjeuner (prévoir son trousseau !)**

ART 5 - CATEGORIES ET CLASSEMENTS :

Pourront participer :

- Les Cadets (15-16 ans)
- Les juniors (17-18 ans)
- Les seniors (19-39 ans)
- Les Masters 1 (40-49 ans)
- Les Masters 2 (50-59 ans)
- Les Masters 3 (60 et +)

Pour les filles :

- Les Cadettes (15-16 ans)
- Les juniors (17-18 ans)
- Les Dames (19 et +)
- **PAS DE VTTAE !**

Les classements généraux se feront à toutes les arrivées d'étape.

ART 6 - ETAPES :

- Etape 1 : Prologue type CLM, « **manche de placement** » sur les Boucles de Tina, organisée par le CRCNC.
Responsable d'organisation et directeur de course: Vice-Président CRCNC et Président de section VTT
Baptiste BON – 78.03.14
PARTENAIRES ET SPONSORS : NEW CYCLES
- Etape 2 : type CLM (**x2 manches**) de JOUR et de NUIT, sur les Boucles de Tina, organisée par le CRCNC.
Responsable d'organisation et directeur de course: Vice-Président CRCNC et Président de section VTT
Baptiste BON – 78.03.14
PARTENAIRES ET SPONSORS : NEW CYCLES
- Etape 3 : course en ligne XCP mode «rallye» à la OUENGLI, organisée par Ouenghi Sport Aventure - OSA.
Responsable d'étape : Christophe COLARDEAU, GSM : 53.07.28
PARTENAIRE ET SPONSOR : LA MAISON DU VELO
- Etape 4 : Circuit type XCO au domaine de L'Auberge du Pêcheur, organisée par le CS Bourail - CSB.
Responsable d'étape : Cédric BELPADRONE et Baptiste BON, GSM : 86 19 19 – 78.03.14
PARTENAIRE ET SPONSOR : VELO + / REPA VELO
- Etape 5: Circuit type XCM au Parc des Grandes Fougères, organisée par le VTT PASSION.
Responsable d'étape : Pierre GOUARIN, GSM : 81.83.85
PARTENAIRE ET SPONSOR : IMPACT

ART 7 - RECOMPENSES :

L'organisation met en place une grille de récompenses pour les filles et les garçons comprenant :

- Le et La vainqueur au scratch de l'étape se verra endosser le maillot du leader général provisoire
- Le vainqueur final de chaque catégorie sera récompensé (maillot)
- Le vainqueur du classement au scratch final sera récompensé (Trophée)
- Les podiums de chaque catégorie seront récompensés à l'issue des 5 étapes

Le présent règlement s'appuie sur la réglementation locale validée par la FFC, et celle des courses à étapes V.T.T. Pour tout autre point du règlement se référer à la réglementation de la F.F.C.
Le collège des commissaires ayant naturellement le pouvoir de statuer.

ART 8 - PROTOCOLES :

Les protocoles et podiums auront lieu 30 minutes après l'arrivée du premier coureur. Idem pour les dames.
Les autres engagés pourront selon la décision du collège des commissaires être arrêté s'ils sont jugés trop lents.
Aucune réclamation ne sera admise le cas échéant.

ART 9 - RECLAMATIONS :

Les réclamations doivent parvenir par écrit, accompagnées d'un montant de 3000 xpf au plus tard une heure après l'arrivée (étape en cours) du dernier coureur.
Seuls les coureurs ont pouvoir de porter une réclamation. Toute autre demande sera rejetée.

Le collège des commissaires examinera les réclamations et statuera au PC course. Dans le cas où la réclamation serait retenue, le montant de 3000 xpf sera restitué au plaignant.

A l'inverse il sera perdu si le collège des commissaires estime que la réclamation n'est pas recevable.

ART 10 - EQUIPEMENT :

Conformément à la réglementation, il est demandé aux coureurs de porter leur maillot officiel de club, de l'année en cours, ou leur maillot de titre en cours

Tout concurrent devra se munir de :

- Son V.T.T en parfait état de marche, cintre et "barre end" bouchés
- Le casque avec la jugulaire bouclée
- Sa tenue de course en règle selon les critères du XC
- Des chaussures fermées est adéquates
- Son outillage et son kit de dépannage recommandé en course
- Son hydratation
- Des lunettes (conseillé)
- Eclairage AVANT (blanc) & ARRIERERE (rouge) OBLIGATOIRE pour TINA et BOURAIL !
- Pour le XCP de la OUENGI, les coureurs pourront s'équiper des protections supplémentaires, s'ils le désirent. Le profil étant majoritairement descendant, des lignes « SOFT » et échappatoires sont prévus pour les coureurs moins expérimentés. Cela est conseillé par l'organisation.

ATTENTION :

Le port du casque intégral (**option**) devra se poursuivre pour les phases de liaisons pour leur porteur !

ART 11 - VELO :

Les VTT autorisés pour la course sont les **26', 27.5', 29'**. **PAS de VTTAE !!!**

Les VTT devront être en conformité selon la réglementation de la coupe XC NC 2020.

Aucun autre type de vélos ne sera accepté (cyclo-cross, gravel, Trottinette.....)

Le changement de vélo est interdit pour l'ensemble du XCal, notamment par rapport au profil d'étape et à la stratégie de course.

Des scellés seront apposés sur les vélos qui seront contrôlés en début et fin d'étapes. Cf ANNEXE 5

Une série de **stickers** devra être collée sur le **côté droit du vélo**, et serviront également de scellés pour les contrôles par les commissaires aux départs et arrivées.

Une pénalité de temps (10 minutes) sera appliquée si un seul devait manquer sur le vélo

Cependant en cas de problèmes techniques ou mécaniques entre 2 étapes, le collège des commissaires pourra statuer sur d'éventuelles demandes de remplacements

L'organisation fournira des plaques de cintre. Seules ces plaques sont reconnues comme officielles.

En cas de détérioration ou de perte, il appartient aux concurrents ou aux directeurs sportifs des clubs de demander à l'organisation de les remplacer. L'organisation se réserve le droit de ne pouvoir répondre favorablement à cette demande. Dans ce cas le coureur devra trouver une solution adéquate à soumettre au collège des commissaires pour validation de son support de remplacement et poursuite de la course.

ATTENTION : les plaques de cintres sont un support publicitaire réservé à l'organisation... Il est strictement interdit de les modifier ou d'y apposer des stickers.

ART 12 - FORMALITES :

L'engagement implique que les vététistes auront pris connaissance du présent règlement, et en acceptent toutes les clauses.

Les coureurs devront impérativement se soumettre à toutes les formalités d'usage exigées pour le contrôle des courses de VTT, pour les départs comme pour les arrivées (émargements, appel, contrôle anti dopage, cérémonie protocolaire, presse, etc.).

ART 13 - SERVICE MEDICAL :

Les clubs organisateurs d'étape mettent en place des dispositifs afin de médicaliser toute leur course :

- Une ambulance.
- Un service médical véhiculé et adapté selon les possibilités des tracés des étapes.
- Un docteur en médecine.

ART 14 - STAFF TECHNIQUE :

Ils ne pourront donc pas intervenir à quelque niveau que ce soit lors des épreuves chronométrées.

NB : il n'y a pas d'assistance technique durant l'étape, le coureur est autonome (il doit réparer seul).

Si intervention il y a, ce sera au départ ou à l'arrivée de l'étape.

Une zone technique de course sera prévue, seuls les coureurs y auront accès !

SEUL LE RAVITAILLEMENT LIQUIDE ET/OU SOLIDE EST AUTORISE !

ART 15 - ASSISTANCE :

Aucun engin motorisé suiveur ne sera acceptée en course pour les coureurs. (**Uniquement des VTTAE**)
Les coureurs doivent procéder à leur dépannage par leurs propres moyens, le fairplay est de mise, et l'entraide entre coureurs et coéquipiers est acceptée compte tenu du caractère exceptionnel de l'épreuve.

ATTENTION : L'échange de vélo en cours d'étape est formellement interdit, quelle qu'en soit la cause.
Le coureur devra se rendre à l'arrivée pour faire constater les dégâts, s'il veut espérer repartir à la prochaine étape.

Les réparations devront s'effectuer au bord des routes et chemins, et non pas sur le tracé du parcours.
L'organisation met en place un véhicule balai (moto, quad ou autre selon les possibilités et autorisations).

Chaque concurrent a l'obligation de porter secours à un participant ayant un problème de santé et doit prévenir l'assistance médicale et l'organisation.

ART 16 - INCIDENT DE COURSE :

En cas d'accident ou d'incident de course risquant de fausser le déroulement régulier de l'étape en cours (ou général), le directeur de l'épreuve et le collège des commissaires pourraient décider selon les circonstances de :

- Modifier le parcours
- Déterminer une neutralisation
- Considérer l'étape comme non disputée
- Annuler une partie de l'étape
- Conserver les résultats comme acquis après neutralisation
- Redonner un nouveau départ après neutralisation en tenant compte des écarts enregistrés.

ART 17 - RAVITAILLEMENT :

Les coureurs partent en autonomie quasi-complète pour chacune des étapes.
Durant l'épreuve pour leurs ravitaillements, ces derniers devront **OBLIGATOIREMENT** se faire dans la zone technique prévue par l'organisation de course. Les coureurs souhaitant laisser des affaires devront le faire dans cette zone uniquement. **SEUL LE RAVITAILLEMENT LIQUIDE ET/OU SOLIDE EST AUTORISE !**

ART 18 - DELAI ET HORAIRES :

Les coureurs devront se présenter en temps et en lieux par rapport au planning établi par l'organisation, voir programme de course. Tout coureur ayant raté le départ d'une épreuve (Liaison, étape ou transfert) pourra prendre le départ des épreuves suivantes, soit avec le cumul du chrono lancé, soit sans pouvoir prétendre au classement général, dans ce cas ils seront considérés comme participant à la course et non à l'épreuve, les commissaires statueront ce sur point.

ART 19 - ABANDON :

Tout coureur qui abandonne devra le signaler à un commissaire.
Cependant, les coureurs ayant été contraint à l'abandon et qui souhaitent continuer à participer à la vie du Xcal seront les bienvenus.

ART 20 - INFRACTIONS / SANCTIONS :

Toute infraction au présent règlement, aux directives des commissaires ainsi que de l'organisation, pourront faire l'objet d'éventuelles sanctions.

Notamment le non-respect de la propreté des sites. Il incombe aux commissaires de course de statuer et de les prononcer.

Toutes agressions physiques ou verbales lors de la manifestation envers autrui, entraine une mise hors course, plus un rapport de la commission de discipline du comité.

Le dopage est prohibé, tout comme l'alcool et les drogues. Il est interdit de fumer sur les sites, les zones techniques, les stands et les circuits.

Merci aux éventuels fumeurs de respecter les sportifs et les lieux.

ART 21 - CODE DE LA ROUTE :

Il est rappelé aux concurrents que le code de la route prévaut à tout instant de l'épreuve. La présence d'un signaleur ne signifie en aucun cas la priorité et l'usage privatif des routes et des chemins.

ART 22 - HEBERGEMENT :

L'hébergement est prévu, les repas seront assurés et seront obligatoirement payant pour les pensionnaires. Les repas seront pris en commun à une heure fixée.

L'organisation met en place un service de restauration et prend en charge les petits déjeuners, et dîners de chacun des concurrents inscrits aux pensions complètes.

Les coureurs désirant participer uniquement à la dernière étape au PGF, pourront souscrire à l'hébergement. Ils acceptent, et ce malgré une inscription anticipée, que leur place soit attribué aux coureurs effectuant l'ensemble des étapes.

Le nombre de place est limité ! Seules 80 places sont disponibles pour un hébergement en bâtiment, les suivants seront en mode camping, avec leur propre équipement (même tarif)

PAS D'HERBEGEMENT POUR LES INSCRIPTIONS EN DEHORS DE LA DATE BUTOIRE D'INSCRIPTION ! ANIMAUX DE COMPAGNIE ET ALCOOL INTERDIT AU CAP

ART 23 - ENVIRONNEMENT :

Les parcours traversent des propriétés privées, des espaces publics, ce qui implique des règles strictes en matière de respect de l'environnement.

Des pénalités ou disqualifications sont prévues en cas :

- d'abandon de déchets, même biodégradables,
- d'atteinte volontaire aux plantes ou aux animaux,
- **PAS DE LAVAGE DES VTT SUR LES SITES DES EPREUVES AVEC LES POINTS D'EAU PRESENTS !**

En cas de flagrant délit de jet de déchets sur le parcours ou de lavage, l'amende sera de 5 000 xpf.

ANIMAUX DE COMPAGNIE INTERDIT SUR LES PARCOURS DES ETAPES !

ART 24 - RAPPEL INPORTANT :

Aucun remboursement ne sera effectué, ni en cas de désinscription, ni en cas d'annulation due aux conditions météorologiques, une date pourra être alors proposée pour un éventuel report.

La date butoir d'inscription est fixée au dimanche 5 juillet 2020 23h59

**Un surcoût de 5000 frs en cas retard à l'inscription pour l'ensemble des courses. 3000 frs pour les Cadets
Ou un surcoût de 1000 frs en cas retard à l'inscription pour une étape.**

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de dégradations, de vol et autres, sur l'ensemble des sites de la manifestation, ainsi que pendant la durée de l'épreuve.

L'organisation ne pourra également pas être tenue pour responsable en cas d'interruption volontaire ou non de la course. Aucun recours, ni remboursement ne pourront être demandés.

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment sans préavis par les organisateurs et ce jusqu'au dimanche 13 juillet 2020.

L'inscription vaut tacite acceptation de ce règlement !

PROGRAMME :

Dimanche 5 juillet 2020 à 23h59 ou disponibilités atteintes

- clôture des inscriptions sur IN LIVE non sur chargées
- Inscription sur IN LIVE avec surcoût (**APRES CLÔTURE**)

Samedi 11 juillet 2020 à partir de 12h30

- Remise des plaques de course aux boucles de Tina.
SEULS LES COUREURS NE RESIDANT PAS SUR NOUMEA POURRONT LA RECUPER LE JOUR DE LEUR ETAPE
- Contrôle technique des vélos avec bagage et scellés.
- Emargement avec pièce d'identité et contrôle des licences

Samedi 11 juillet 2020 à partir de 14h00 cf annexes 1

- Etape 1 : Prologue type CLM, « **manche de placement** » sur les Boucles de Tina, organisée par le CRCNC.
Responsable d'organisation : Baptiste BON,GSM : 78.03.14

Samedi 11 juillet 2020 à partir de 15h45 cf annexes 1

- Etape 2 : Circuit type CLM, Manche de JOUR + NUIT sur les Boucles de Tina, organisée par le CRCNC.
Responsable d'organisation : Baptiste BON,GSM : 78.03.14

Dimanche 12 juillet 2020 à partir de 09h00 cf annexes 2

- Etape 3 : Circuit type XCP à la OUENGLI, organisée par Ouenghi Sport Aventure - OSA.
Responsable d'étape : Christophe COLARDEAU, GSM : 53.07.28

Dimanche 12 juillet 2020 à partir de 15h30 cf annexes 3

- Etape 4 : Circuit type XCO au domaine de L'Auberge du Pêcheur, organisée par le CS Bourail - CSB.
Responsable d'étape : Cédric BELPADRONE et Baptiste BON, GSM : 86 19 19 – 78.03.14

Lundi 13 juillet 2020 à partir de 08h00 cf annexes 4

- Etape 5: Circuit type XCM au Parc des Grandes Fougères, organisée par le VTT PASSION.
Responsable d'étape : Pierre GOUARIN, GSM : 81.83.85

Collège de course :

Les coordonnées suivantes sont là en cas d'urgence UNIQUEMENT.

Directeur de course :

Baptiste BON – 78.03.14

Commissaire National :

Patrick WILLIAM – 79.09.32

Médecin de course :

Cyril DUCHATEAU – 53.16.91 / 28.20.11 (cabinet)

Responsable d'étape TINA :

Baptiste BON – 78.03.14

Responsable d'étape OUENGI :

Christophe COLARDEAU – 53.07.28

Responsable d'étape BOURAIL :

Cédric BELPADRONE – 86.19.19

Responsable d'étape PGF :

Pierre GOUARIN – 81.83.85

ANNEXE 1

ETAPE 1 et 2 – Les Boucles de Tina CLM - **PARTENAIRES ET SPONSORS : NEW CYCLES**
 Une organisation de CRCNC

Les BOUCLES DE TINA, on les connaît toutes et tous, une multitude de possibilités, des passages rapides, ludiques et sinueux ! Sur cette journée pas 1, pas 2, mais bien 3 CLM :

- 1 PROLOGUE - 1 manche de JOUR - 1 manche de NUIT (!!! yeah !!!)

Placé en fonction du niveau de performance et de rapidité des coureurs engagés, vous aurez droit à un tracé rapide, enchaînant les virolos à vous en faire perdre la tête.

La difficulté majeure, maîtriser son cardio pour être la ou le plus rapide

1° et 2° manches de la XCaledonia 2020

CLM de TINA : 11 juillet 2020 - PM

DÉTAILS DU TOUR :
 Distance : 4.2 Km
 D + : 62 m
 D - : 63 m

SIGNALÉURS

CLM = 1 tr pour tous !

DÉPART : CALÉ

Circulation **UNIQUEMENT** sur les **ZONE 1** et **ZONE 2** du site

Parcours représenté par le tracé en BLANC

1 - 2 - 3 - - 15

ordre des pistes suivies

JUMP LINE :

UNIQUEMENT !
le petit saut du pont

Liens de feu Distance : 58 m
Pomme-cannelle Distance : 277 m
Slope by Big Distance : 188 m
Pierre montants
Pierre descendantes
Piste Cross Country (XC)
Sens de circulation
Modules en bois
Point d'entrée
Point de sortie
Point d'entrée/sortie
Parcs

11 Roller coaster Distance : 75 m
12 Electrotrap Distance : 108 m
13 Conneron Distance : 100 m
14 Le saut de Blanc Distance : 88 m
15 Princes à trac Distance : 44 m
16 Triadéon Distance : 598 m
17 L'élève I can fly Distance : 70 m
18 Tri-à-ne pas peur Distance : 24 m
19 Triapposateur Distance : 28 m
20 Corf volant Distance : 412 m
21 Passion sauvage Distance : 587 m
22 Tintarella Distance : 100 m
23 Tri-penche passion Distance : 100 m

24 Mûnes pas peur Distance : 146 m
25 Agnes the pioneer Distance : 174 m
26 Crève-Coeur Distance : 107 m
27 Conqueror Distance : 150 m
28 Montgumier Distance : 150 m
29 Triadéon Distance : 116 m
30 Triadéon Distance : 116 m
31 Quatre Roch Distance : 278 m
32 Ciel Bleu! Distance : 148 m
33 Flamboyant Distance : 95 m
34 Chamois Distance : 78 m
35 Diagonale du feu Distance : 230 m
36 Dromadaire Distance : 98 m

37 Grand Bleu Distance : 82 m
38 Calibou bleu Distance : 288 m
4-1-12 Papillon bleu Distance : 715 m
9 Timoneras Distance : 74 m
10 Tintarella Distance : 157 m
11 Tranquillité Emile Distance : 224 m
15-9-9-11 Distance : 200 m
20 Trône à la Jeanzine Distance : 141 m
30 Sens électrique Distance : 94 m
40 Creek à Crack Distance : 150 m
41 Tim Stile Distance : 106 m
42 Sauc de l'ange Distance : 82 m
43 Tri-penche Distance : 98 m

44 Easy Rider Distance : 786 m
45 Virevolant Distance : 117 m
46 1°e Vert Distance : 584 m
47 Petite mouline Distance : 351 m
48 Vert de la Cade Distance : 1 264 m
49 Vert de la Cade Distance : 1 267 m
50 Vert de la Cade Distance : 819 m
51 Pépère le Canou Distance : 597 m
52 Guirlande jaunes Distance : 90 m
53 Frontière Distance : 2 013 m
54 Profite mouline Distance : 106 m
55 Tire-fesses "Serphe" Distance : 57 m
56 Roche à bâches Distance : 1 880 m
57 Archaline Distance : 563 m

ANNEXE 2

ETAPE 3 – OUENGI - CLM - PARTENAIRE ET SPONSOR : LA MAISON DU VELO

Une organisation de l'OSA

Le Bike Parc de l'OSA....Hummm un régal ! Cette fois pas d'enduro, place à un XCP, entendez par là un XC en ligne. Particularité de cette étape, le mode « RALLYE » sera enclenché avec un pointage sur chaque spéciales. Un XC alternant montés et sections descendantes très SOFT, mais pleines de sensations fortes ! Le chrono sera déclenché au départ de la 1° liaison selon l'ordre du classement provisoire, et vous biperez aux spéciales suivantes après les avoir rallié les unes après les autres. Un nouveau format qui vous plaira !



ANNEXE 3

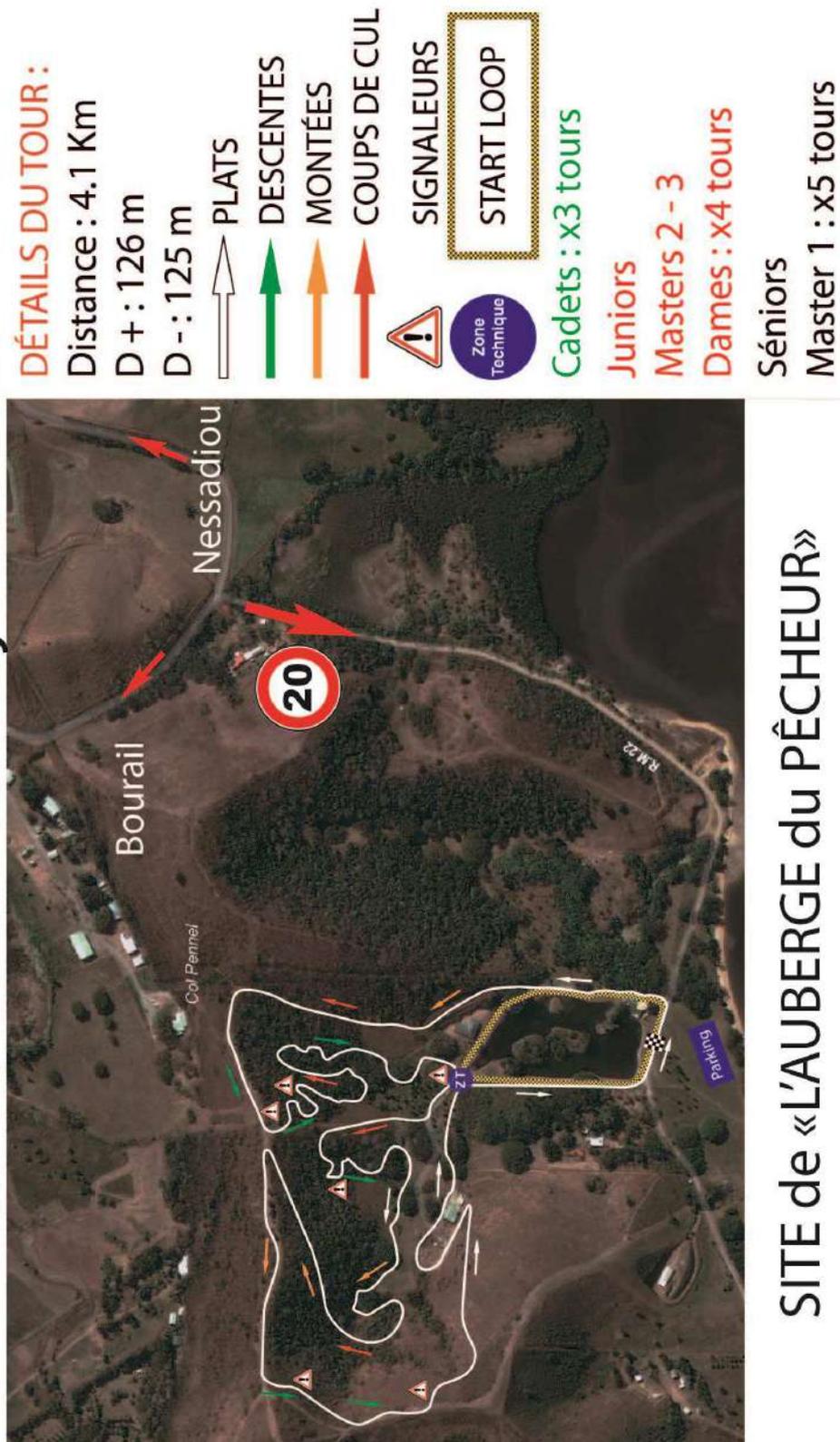
ETAPE 4 – L’Auberge du Pêcheur XCO sur plusieurs tours - PARTENAIRE ET SPONSOR : VELO PLUS – REPA VELO
Une organisation du CS Bourail

Avec son départ en « start loop » vous découvrirez un tracé laissant apparaître des singles joueurs en sous-bois, des coups de culs marqués et des relances stratégiques.

La particularité de cette année, c’est d’abord x2 manches dans la même journée entre Ouenghi et Nessadiou. Mais c’est surtout le fait de finir de nuit une étape qui aura débuté de jour. La gestion de l’éclairage sera essentielle pour tirer son épingle du jeu. La 4° étape, un XCO plein de promesses !

4° manche de la XCalédonia 2020

XCO de BOURAIL: 12 juillet 2020 - PM

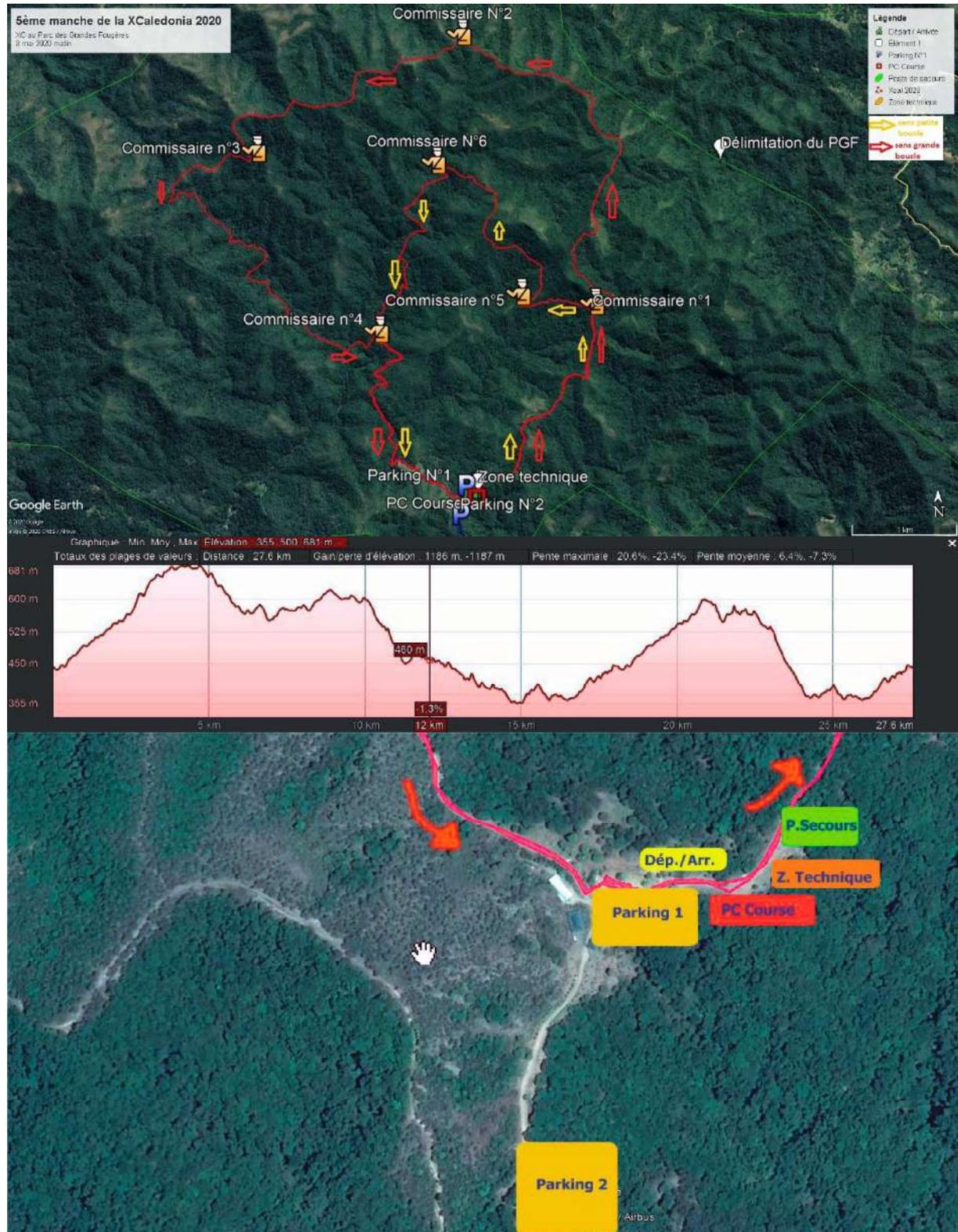


SITE de «L’AUBERGE du PÊCHEUR»

ANNEXE 4

ETAPE 5 – Le Parc des Grandes Fougères XCM sur plusieurs tours - **PARTENAIRE ET SPONSOR : IMPACT**
 Une organisation de VTT PASSION Nouméa

Le final au PGF, on le prend comme il vient avec ou sans boue, un parcours mariant x2 boucles, 1 de 12km + 1 de 18km, de quoi finir une course par étape dans un parc dont la beauté nous émerveille à chaque fois. En mode course pour le classement, ou simplement pour le plaisir de l'ambiance de la finale. Il y a toujours une bonne raison de venir sur cette étape qui marque la fin d'une belle aventure sportive et humaine.



SCELLES DE CONTROLE COMMISSAIRE
« OBLIGATOIRES »



BULLETIN D'INSCRIPTION

Dossard n°

(Réservé à l'organisation)

Nom :

Prénom:

Date de naissance:

Sexe: F H (entourer la mention)

N° de tél:

Pension : OUI / NON (entourer la mention)

Adresse mail: @

Ville de résidence :

Licencié(e): Club (N° si possible):

N° :

Non-licencié (NL), joindre un certificat d'aptitude médical de moins de trois mois avec la mention :

NON contre-indication de la pratique du VTT XC en compétition

TARIFS LICENCIES :

+ 5000 frs pour les TOUS les retardataires entre le 6 et le 9 juillet 23h59 inclus, pour les 3 courses
ou + 1000 frs / étape

XCalédonia 2020 COMPLET – CADETS = 8.000 frs / 14.000 frs

XCalédonia 2020 ETAPE 1 et 2 = 4.000 frs – CADETS AUTORISES

XCalédonia 2020 ETAPE 3 = 4.000 frs

XCalédonia 2020 ETAPE 4 = 4.000 frs – CADETS AUTORISES

XCalédonia 2020 ETAPE 5 = 4.000 frs – CADETS AUTORISES

TARIFS NON-LICENCIES :

Idem pour le surcoût retardataire entre le 6 et le 9 juillet 23h59 inclus, que le tarif licencié.

XCalédonia 2020 ETAPE 1 et 2 = 5.000 frs (1.500 frs licence journalière) – CADETS AUTORISES

XCalédonia 2020 ETAPE 3 = 5.000 frs (1.500 frs licence journalière)

XCalédonia 2020 ETAPE 4 = 5.000 frs (1.500 frs licence journalière) – CADETS AUTORISES

XCalédonia 2020 ETAPE 5 = 5.000 frs (1.500 frs licence journalière) – CADETS AUTORISES

PENSIONS :

XCal FORMULE = Collation midi entre étapes 3 & 4, nuit pension complète + P.Déj = 6.000 frs

ANNEXE 7

ENGAGEMENT NON – LICENCIE

A fournir lors de l'émargement (en cas d'oubli = PAS DE DEPART POSSIBLE !)

L'inscription vaut tacite acceptation de la réglementation FFC

Consultable sur le site de la FFC:

<https://www.ffc.fr/la-federation/organisation/reglementation-federale/>

Je certifie avoir pris connaissance de la réglementation FFC en vigueur, du règlement de la coupe de cross-country de Nouvelle-Calédonie, ainsi que du règlement particulier de course.

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

A _____ , Le _____ / _____ / _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

CERTIFICAT MEDICAL DE MOINS DE 3 (TROIS) MOIS

PARTIE RESERVEE AU MEDECIN

Je soussigné Docteur.....

Certifie avoir examiné ce jour M. / Mme / Mlle.....

Après examen, le patient ne présente aucun motif de « **non contre-indication à la pratique du VTT cross-country en compétition** ».

A _____ , Le _____ / _____ / _____

Signature et tampon